

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **29 novembre 2023**

Objet : Signature de 4 conventions de réservation de logements sociaux auprès de Malakoff Habitat - Régularisation en amont du passage à la gestion en flux.

Nombre de membres composant le conseil : 39	N° DEL2023_81
En exercice: 39	Arrivée en Préfecture le :
Présents: 32	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat): 6	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat): 1	

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf novembre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - Mme Jocelyne Boyaval -
M. Jean-Michel Poullé - M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian -
Mme Catherine Morice - Mme Fatiha Alaudat - Mme Carole Sourigues -
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - Mme Héra Bel Hadj Youssef -
M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard -
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Saliou Ba à M. Michel Aouad
Mme Dominique Trichet-Allaire à M. Rodéric Aarsse
M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos
Mme Tracy Kitenge à Mme Vanessa Ghiati
M. Aurélien Denaes à M. Jean-Michel Poullé
Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot

Etaient excusés :

M. Farid Hemidi

Secrétaire de séance : Mme Parmentier en conformité avec le code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023
Reçu en préfecture le 06/12/2023 à 15 h 05
Publié le 15/12/2023
ID : 092-219200466-20231204-DEL2023_81-DE



Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 29 novembre 2023

Registre des délibérations Délibération n° DEL2023_81

Objet : Signature de 4 conventions de réservation de logements sociaux auprès de Malakoff Habitat - Régularisation en amont du passage à la gestion en flux.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2252-1, L2252-2 et L2252-5

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.312-2-1, L.431-4, L.441-1 et R.441-5

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

Vu Les projets de conventions de réservation de logements sociaux révisées adjointe à la présente délibération, inhérentes aux opérations des 1 à 5, rue Albert Samain, 93 à 35, rue Paul Vaillant Couturier, 4 à 10, rue Joliot Curie et 74, rue Jules Guesde.

Vu les délibérations n°2021/75 du 13 octobre 2021, n°2011/86 du 5 octobre 2011, n°

2015/28 du 11 février 2015 et n°2016/72 du 29 juin 2016.

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant la nécessité de régularisation l'ensemble des conventions de réservation conclues entre la Ville de Malakoff et les bailleurs sociaux partenaires de la commune dans le cadre de la mise en application du décret du 20 Février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

Après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE les termes des conventions annexées à la présente délibération portant sur la réservation au bénéfice de la ville de Malakoff de 86 logements locatifs sociaux de la SAIEM Malakoff Habitat situés dans les résidences des 1 à 5, rue Albert Samain, 93 à 35, rue Paul Vaillant Couturier, 4 à 10, rue Joliot Curie et 74, rue Jules Guesde et AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le



ID : 092-219200466-20231204-DEL2023_81-DE

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr